

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2022 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMMUNICATION

Présents :

Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ (à compter du II.4), Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET (à compter du II.4), Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés :

Laïla MERJOUÏ ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire (jusqu'au II.3 inclus), Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Seye SENE ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Ingrid LAFON, Florence DAMET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI (jusqu'au II.3 inclus), Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

I - ADMINISTRATION GENERALE - Rapporteur Monsieur le Maire

1. Signature d'un Bail Emphytéotique Administratif avec la Société UTOPIA Saint Siméon - Passation de l'acte en la forme administrative et désignation d'un élu représentant la collectivité

Le Conseil Municipal désigne Monsieur DAVID, Premier Adjoint, comme représentant de la collectivité et l'autorise à signer l'acte authentique en la forme administrative de la promesse de Bail emphytéotique administratif passée avec la Société UTOPIA Saint Siméon.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Adhésion à la Maison de l'Europe

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine, pour un montant annuel de 200 euros et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Festival Toutes Latitudes : demandes de subvention auprès de la Commission Européenne et de Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole et de l'Union Européenne et à signer tous les documents s'y référant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

II - RESSOURCES HUMAINES - Rapporteur Dominique ASTIER

1. Adoption du tableau des emplois permanents

Le Conseil Municipal adopte la création des emplois permanents et autorise les recrutements sur les emplois créés, actualise le tableau des emplois permanents conformément aux dispositions précitées et valide le tableau global des emplois permanents ci-annexé.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2. Adoption du tableau des emplois non permanents

Le Conseil Municipal confirme la création des emplois non permanents annexés.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

3. Stagiaires gratifiés accueillis dans la collectivité

Le Conseil Municipal abroge la délibération n°2013-158 en date du 06 novembre 2013 et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les propositions ci-dessus et à inscrire au budget de la commune les crédits correspondants.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Régularisation du taux horaire global lié aux prestations de l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne (AIHG) pour l'année 2022

Le Conseil Municipal valide cette régularisation et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants ci-évoqués.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Avenants aux contrats de la référente PLIE et de la psychologue sociale

Le Conseil Municipal valide ces modifications de contrats de travail et autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2022 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

6. Création de commissions administratives paritaires communes

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer ces commissions dans les conditions citées ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Création d'une commission consultative paritaire commune

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer cette commission dans les conditions citées ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Création d'un comité social territorial commun

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer cette commission dans les conditions citées ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

III - ADMINISTRATION FINANCIERE - Rapporteur Michaël DAVID

1. Approbation du Compte Financier Unique 2021

Monsieur le Maire s'étant retiré sous la présidence de Monsieur Michaël DAVID, Premier Adjoint, le Conseil Municipal délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2021 et donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué, constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2. Bilan des Acquisitions Cessions 2021

Le Conseil Municipal prend acte du Bilan des Acquisitions et des Cessions opérées en 2021 sur la commune de Cenon par celle-ci.

PREND ACTE

3. Affectation définitive des résultats 2021

Le Conseil Municipal adopte l'affectation des Résultats 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes comme présenté.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

4. Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition 2022 identiques à 2021 soit :

* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 53.63%

* Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 67.95%.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. FDAEC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser en 2022 les travaux estimés à 125 000 € HT, à solliciter auprès du Département de la Gironde l'attribution d'une subvention au titre du FDAEC 2022 pour un montant de 99 430 € pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus et assure le financement complémentaire pour 25 570 € HT.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Entretien des Espaces Verts par l'Association Syndicale des Propriétaires des Hauts de Cenon - Convention 2022

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention avec l'Association Syndicale des Propriétaires des Hauts de Cenon jointe à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à verser pour l'année en cours la participation de la commune à l'Association Syndicale des Propriétaires des Hauts de Cenon une participation plafonnées à 128 800 euros.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Décision Modificative n°2 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Principal de la Ville

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2022.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

8. Décision Modificative n°2 en section de fonctionnement pour le Budget Annexe Espace Simone Signoret

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Adhésion au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et Recrutement d'Intermittents du Spectacle

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au GUSO, retient la CCN Entreprises Artistiques et Culturelles, autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches d'adhésion et de déclaration au GUSO, accepte la création d'emplois

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2022 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

d'intermittents du spectacle pour assurer l'organisation de manifestations et spectacles et de signer les contrats de travail à durée déterminée avec les intermittents du spectacle qui seront recrutés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

IV – CULTURE – Rapporteur Laïla MERJOU

1. Ludo-Médiathèque – Demande de subvention auprès du Centre National du Livre

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Centre National du Livre pour un montant de 7 445 € et à signer tous les documents s'y référant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Ecole municipale de musique : Nouveaux tarifs

Le Conseil Municipal acte le tableau des tarifs en créant un tarif supplémentaire correspondant à la tranche du quotient familial « 0-298 » tel que décrit, crée un tarif supplémentaire pour les étudiants, les allocataires handicapés ou les bénéficiaires du RSA tel que décrit, en revalorisant le tarif de la tranche 6 de 2.10 € mensuel et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents pour la mise en application de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

V – SOLIDARITES – SENIORS – POLITIQUE DE LA VILLE – Rapporteur Huguette LENOIR

1. Convention Dotation Politique de la Ville 2022 – Autorisation de signer

Le Conseil Municipal approuve ces plans de financement, sollicite cette Dotation, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Dotation Politique de la Ville 2022 et tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VI – DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF – ACTIONS JEUNESSE – Rapporteur Fernanda ALVES

1. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Ville de Cenon et l'association « La Colline » - Avenant modificatif n°12

Le Conseil Municipal approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VII – TRANSITION ECOLOGIQUE – Rapporteur Laurent PERADON

1. Mise en place d'une subvention d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos cargos, vélos rallongés, vélos pliants ou tricycles pour adultes pour les habitants de la commune

Le Conseil Municipal adopte la mise en place d'une subvention à destination des cenonnais dans le cadre d'une aide à l'achat de vélos selon les critères indiqués et autorise Monsieur le Maire à signer les décisions du Maire et tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VIII – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Rapporteurs Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA

1. Instauration de redevances pour les emplacements Freefloating

Le Conseil Municipal adopte les redevances énumérées dans le présent rapport et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Création d'une commission paritaire du marché municipal

Le Conseil Municipal valide la création d'une Commission paritaire du Marché Municipal de Cenon, désigne en tant que représentant du Conseil Municipal, en plus de Monsieur le Maire, membre de droit : Madame Marie HATTRAIT, Madame Anne LEPINE et Madame Anne LAOUILLEAU, désigne Madame Marie HATTRAIT comme Présidente de la future Commission constituée, valide les modalités de fonctionnement et l'organisation de la Commission paritaire du Marché Municipal de Cenon tels que présentés et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

3. Conventions d'occupation du domaine public – utilisation des équipements sportifs du complexe de tennis de Cenon

Le Conseil Municipal adopte la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'utilisation des équipements sportifs du complexe tennis / padel de Cenon et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'ensemble des professionnels concernés par l'exercice libéral de l'enseignement du tennis / padel du complexe de Cenon.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2022 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

4. Projet d'aménagement du site de l'Hôtel de Ville – Acquisition de la parcelle cadastrée AY 181, sise 11-13 avenue Carnot

Le Conseil Municipal accepte le prix d'acquisition de la parcelle AY 181 au, 11-13 avenue Carnot, d'une superficie totale de 521m², pour un montant de 235 000 euros et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat et tous autres documents afférents à cette acquisition.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

IX – CITOYENNETE – DEMOCRATIE LOCALE – Rapporteur Jérémy RINGOT

1. Budget participatif cenonnais

Le Conseil Municipal approuve le principe de la création d'un budget participatif, approuve la Charte et autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente Charte.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

X – EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE – Rapporteur Alexandre MARSAT

1. Engagement de la ville dans la démarche Convention Territoriale Globale

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à initier la démarche de passage du CEJ en CTG et de signer l'ensemble des documents y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Avis sur les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2022

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur ces mesures de cartes scolaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 des écoles élémentaires de la Ville

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer cette dépense.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Création d'une caisse des écoles : Validation des statuts – Ouverture d'un budget rattaché avec autonomie financière – Désignation des membres – abrogation de la délibération n°2022-77 du 11 avril 2022

Le Conseil Municipal abroge la délibération n°2022-77 du 11 avril 2022, approuve la création de la caisse des écoles de Cenon à partir de la transmission au représentant de l'Etat de la présente délibération, créé un budget rattaché avec autonomie financière intitulé « caisse des écoles » qui en retracera le budget conformément à la nomenclature du budget principal, le budget créé adoptera la M57 développé, désigne Monsieur MARSAT, membre du Conseil Municipal pour représenter le Maire, désigne les conseillers suivants : Madame LAFON et Monsieur RINGOT comme représentants du Conseil Municipal de Cenon au sein de la Caisse des Ecoles de Cenon, autorise la Caisse des écoles à étendre sa gestion pour les jeunes jusqu'à 25 ans, valide les statuts de la Caisse des Ecoles et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables afférents à la création de la caisse des écoles de Cenon.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

COMPTE RENDU AFFICHÉ DU 07 JUIN 2022 AU 07 AOÛT 2022